

# Aux membres de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle.

**Le 23 avril 2019, 19h  
Auditorium de la Polyvalente de Charlesbourg  
900, rue de la Sorbonne, porte E1, Québec**

## En tant que membre, vous pourrez :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière 2018;
- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
  - statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le virement de toute somme provenant de la réserve pour ristournes éventuelles au fonds d'aide au développement du milieu ;
- adopter des modifications au *Règlement intérieur* ou aux statuts de la Caisse ;
- élire les membres du conseil d'administration;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

## Modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur la modification de l'article 1.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* de façon à ce que le mot «populaire» y soit supprimé de manière à ce que le nom de la caisse se lise dorénavant comme suit : « Caisse Desjardins de Charlesbourg ».

La modification du Règlement prendra effet à la date de la prochaine assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

## Élections

Cinq (5) poste(s) seront à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que conformément au *Règlement intérieur de la Caisse*, la période de mise en candidature s'est terminée le 11 février à 16h.

## Candidats à un poste d'administrateur pour cette assemblée

Mme Karyne Alstream	M. Gaston Leclerc
Mme Élaine Bouchard	M. Claude Peachy
Mme Hélène Gaucher	Mme Chloé Robitaille
M. Marc Giguère	Mme Émilie Roussin
M. Pierre-Luc Grondin	Mme Francine Roussin

Tous les membres de la Caisse  
sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 1<sup>er</sup> mars 2019  
M. Marc Giguère